
DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-854

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, la subvention suivante :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Amicale de français libre du Calvados	Acquisition d'un drapeau	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-855

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre du soutien aux opérations d'animation locale, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Office de Tourisme de Saint-Hilaire-du-Harcouët (50)	Spectacle de la crèche vivante du 16 au 28 décembre 2011	1 700 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-856

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, un montant global de subventions de 11 500 €, réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association META	Prix du jury au groupe Plastic Riot à l'occasion de la Foire Internationale de Caen 2011	1 500 €
Ville de Bayeux	26 ^{ème} édition des Fêtes Médiévales de Bayeux	10 000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier relatif à l'Association META ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-857

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Caisse Mutuelle complémentaire et d'Action Sociale EDF-GDF	Rencontre Nationale de Biathlon les 1 ^{er} et 2 juin 2012 à Saint-Laurent-sur-Mer (14)	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-858

sur le patrimoine : Parcours Guillaume le Conquérant - Borochem

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget 2012 de la Région, une subvention de 10 656,36 € TTC au Conseil Général du Calvados, pour la participation au projet « la fabuleuse épopée de Guillaume le Conquérant » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec BOROCHÉM, un avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire, joint en annexe, contre paiement d'une redevance, pour des locaux professionnels, sis 5 rue Vaubénard, pour un terme fixé au 31 décembre 2011,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-859

sur le patrimoine : Arromanches 360

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Vu la délibération prise en Assemblée Plénière le 20 octobre 2011,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 9 abstentions (Joël BRUNEAU (pouvoir de Sophie GAUGAIN), Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD (pouvoir de Véronique LOUWAGIE), François DIGARD (pouvoir de Dominique LEFRANCOIS), Florence MAZIER (pouvoir de Jean-Louis VALENTIN),

- de fixer la redevance annuelle due en contrepartie de l'autorisation d'occupation temporaire consentie à la SAEML Le Mémorial sur le site d'Arromanches 360 selon les modalités suivantes :

- une part fixe d'un montant de 100 000 €,

- une part variable correspondant :

- la première année à 4% de la marge brute hors frais de personnel et hors part fixe générée par le site d'Arromanches 360,
- les deuxième, troisième et quatrième années à 15%,
- au-delà à 25%,

Cette part variable est due pour une marge brute générée par le site d'Arromanches 360, hors frais de personnel et hors part fixe, supérieure à 300 000 €.

- cette redevance sera :

- . payable entre les mains du Payeur Régional de Basse-Normandie, dès présentation du titre de recettes émis à cet effet par la Région. A cette fin, la SAEML transmettra annuellement à la Région le résultat réalisé au plus tard le 30 juin de l'année qui suit l'année d'exercice,
- . payée après l'Assemblée Générale de la SAEML de chaque année au plus tard le 30 juin de l'année qui suit l'année d'exercice,
- . révisée de plein droit le 1er février de chaque année, en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE. L'indice de référence est le dernier connu à la date de prise d'effet de la convention d'occupation,

- en cas de retard des paiements, la redevance portera intérêts de plein droit au taux légal, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure quelconque et quelle que soit la cause du retard.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-860

sur l'exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-861

sur l'aménagement du territoire : attribution de subvention

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'APCPER-5UCPER « Conventions territoriales pays, agglo, PNR, Caen Métropole 07/13 » de 28 440 000 € votée en 2008, un montant de 406 422 € au titre des conventions territoriales, correspondant à des projets abandonnés ou modifiés, selon le détail suivant :

- 38 998 € au titre du dossier CP5U8123SI - convention de programmation du pays Saint Lois,

- 43 140 € au titre du dossier CP5U8121SI – convention de programmation du pays du Cotentin,

- 11 084 € au titre du dossier CP5U8111SI - convention de programmation du pays d'Auge Expansion,

- 240 000 € au titre du dossier CP5U8202SI - convention de programmation de l'Agglomération cherbourgeoise,

- 171 000 € au titre du dossier CP5U8132SI - convention de programmation du pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs,

- 73 200 € au titre du dossier CP5U8302SI - convention de programmation du parc Normandie-Maine ;

- d'affecter sur l'APCPER-5UCPER « Conventions territoriales pays, agglo, PNR, Caen Métropole 07/13 » de 28 440 000 € votée en 2008, un montant de 524 795 € au titre des conventions territoriales ventilé comme suit :

- 56 245 € au titre du dossier CP5U8121SI - convention de programmation du pays du Cotentin,

- 20 000 € au titre du dossier CP5U8122SI - convention de programmation du pays de Coutances,

- 100 000 € au titre du dossier CP5U8134SI - convention de programmation du pays d'Alençon,

- 171 000 € au titre du dossier CP5U8132SI - convention de programmation du pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs,

- 30 000 € au titre du dossier CP5U8131SI - convention de programmation du pays de Bocage,

- 50 000 € au titre du dossier CP5U8133SI - convention de programmation du pays d'Ouche,

- 97 550 € au titre du dossier CP5U8135SI - convention de programmation du pays du Perche,

Diffusée le :

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe,

- de prolonger de quatre ans le délai d'achèvement de l'opération d'extension de la zone d'activités de Magny le Désert, pour laquelle une subvention de 62 500 € a été accordée à la commune par délibération n°08-136 de la Commission permanente du 21 mars 2008,

- de prolonger de quatre ans le délai d'achèvement de l'opération de restructuration et développement du pôle d'activités de Saint Pierre sur Dives, pour laquelle une subvention de 390 000 € a été accordée à la SHEMA par délibération n°07-231 de la Commission permanente du 13 avril 2007 ;

- de prolonger d'un an le délai de début de commencement, compté à partir de la date de réception de la lettre de notification de la subvention de 28 000 €, accordée à la communauté d'agglomération de Caen la Mer par délibération n°10-157 de la Commission permanente du 5 mars 2010, pour l'étude relative à l'aménagement du parc péri urbain de l'abbaye d'Ardenne ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil régional pour le dossier de construction d'une maison petite enfance à Saint Martin des Champs pour lequel une subvention de 202 644 € a été attribuée à la Communauté de communes d'Avranches par délibération n°09-860 de la Commission permanente du 20 novembre 2009 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations d'investissement.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-862

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

⇒ sur l'APCER – 5NATUPAY - « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 10 000 000 € votée en 2008, un montant global de 117 770 € au titre du dossier CP5N5210SI « Milieux Aquatiques Connaitre Eduquer, pour les actions bassins versants »,

⇒ sur l'APSUB - 5NEAURI – « Préserver les ressources en eau » de 203 000 €, votée en 2011, un montant de 810 € au titre du dossier 11NEAUPOTI « Eau Potable AP »,

⇒ sur l'AECPER – 5NATUPAY - « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 5 050 000 € votée en 2008, un montant global de 89 323 € au titre du dossier CP5N5210SF « Milieux Aquatiques Connaitre Eduquer, pour les actions connaissance-éducation »,

⇒ sur l'AESUB - 5NEAURI – « Préserver les ressources en eau » de 1 500 €, votée en 2011, un montant de 1 500 € au titre du dossier 11NEAUPOTF « Eau Potable AE » ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

sur le chapitre 907 du budget de la Région

* au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » du CPER

- 67 770 € à la FEDERATION DE LA MANCHE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE pour la réalisation du programme de décroisement du Beuvron pour un montant subventionnable de 225 900 €,

- 50 000 € à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SUISSE NORMANDE pour la réalisation d'une étude de définition d'un programme opérationnel préalable à des travaux d'amélioration de la continuité écologique de 23 ouvrages du cours de l'Orne, pour un montant subventionnable de 250 000 €,

* au titre de la politique de l'eau hors CPER

- 810 € à la COMMUNE DE SAINTE-HONORINE DU FAY pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie pour un atelier communal, pour un montant subventionnable de 2 700 € ;

sur le chapitre 937 du budget de la Région

* au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » du CPER

- 40 000 € à IFREMER PORT EN BESSIN pour le fonctionnement du programme AGIL en 2012, pour un montant subventionnable de 179 290 €,

- 49 323 € à IFREMER PORT EN BESSIN pour le fonctionnement du Réseau Hydrologique Littoral Normand (RHLN) en 2012, pour un montant subventionnable de 441 517 €,

Diffusée le :

* au titre de la politique de l'eau hors CPER

- 1 500 € à la FEDERATION DE LA MANCHE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE pour la réalisation du guide « Pêche et Tourisme » 2012, pour un montant subventionnable de 6 857 € ;

• de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec IFREMER PORT EN BESSIN, les 2 conventions pour le fonctionnement du Réseau Hydrologique Littoral Normand et du programme AGIL, jointes en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-863

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de valider la convention de partenariat entre le Conseil régional de Basse-Normandie, l'Etat et l'ADEME Basse-Normandie relative à la mise en place d'un Observatoire bas-normand de l'Energie et du Climat (annexe 8) ;

- de désengager 177 500 €, attribués dans le cadre du dispositif « Chèque éco-énergie Basse-Normandie », sur l'APSUB-5NCLIM « Lutter contre les changements climatiques » de 7 000 000 €, votée en 2011 ;

- d'affecter :

- sur l'APSUB-5NCLIM « Lutter contre les changements climatiques » de 7 000 000 €, votée en 2011, un montant global de 55 000 € au titre du dossier 11NCLIMAT, pour les Economies d'énergie,

- sur l'AESUB-5NCLIM « lutter contre les changements climatiques » de 1 000 000 €, votée en 2011, un montant global de 490 973 € au titre du dossier 11NCLIMAF, ventilé comme suit :

- . 405 900 € pour les Energies renouvelables,
- . 85 073 € pour les Politiques énergétiques territoriales ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

⇒ au titre du dossier « Energies renouvelables »

- 405 900 € aux 6 bénéficiaires de la subvention régionale, qui figurent à l'annexe 2, retenus par l'appel à candidatures « Conseil Habitat Solidaire et Durable « HSD » 2012 à 2014 »,

⇒ au titre du dossier « Politiques énergétiques territoriales »

- 36 208 € à la Fédération Régionale des Cuma de l'Ouest à Rennes pour le développement des techniques sans labour en Basse-Normandie pour une dépense subventionnable de 120 693 €,

- 15 000 € à la FD Cuma de l'Orne pour l'animation de la filière bois sur son territoire – année 2011,

- 15 000 € à la FD Cuma de la Manche pour l'animation de la filière bois sur son territoire – année 2011,

- 18 865 € à la Ville d'Alençon pour la réalisation d'une thermographie aérienne pour une dépense subventionnable de 26 950 €,

Diffusée le :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

⇒ **au titre du dossier « Economie d'énergie »**

FORES

- 211 920 € aux 6 bénéficiaires de l'annexe 1 pour la construction de logements neufs BBC et la rénovation de logements BBC,

⇒ **au titre du dossier « Energies renouvelables »**

Bois

- 1750 € à la Commune de Saint-Jean-des-Baisants pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour une dépense subventionnable de 3 500 €,

- 4 793 € à l'EARL La Sée Rousse à Sourdeval pour l'acquisition d'une chaudière bois pour une dépense subventionnable de 13 695 €,

- 10 296 € au GAEC Ile de France à Saint-Ebremond-de-Bonfossé pour l'acquisition d'une chaudière bois pour une dépense subventionnable de 29 418 €,

- 21 404 € à la SAS VIRIA pour l'installation d'une chaudière à granulés bois dans la résidence Saint-Michel à Caen pour une dépense subventionnable de 71 350 €,

Solaire Thermique

- 1 680 € au bénéficiaire de l'annexe 4 pour l'installation d'un chauffe-eau solaire,

- 29 324 € à l'EARL Spruytte (14) pour la mise en place de capteur solaire pour l'installation d'un séchoir en grange en vrac pour une dépense subventionnable s'élevant à 73 310 €,

Photovoltaïque - Professionnels

- 58 993 € aux bénéficiaires de la prime régionale, qui figurent à l'annexe 5 pour l'installation de panneaux photovoltaïques,

Géothermie - Particuliers (PAC)

- 6 000 € aux 6 bénéficiaires de la prime régionale, qui figurent à l'annexe 6 pour une installation géothermale,

Eolien - Particuliers

- 5 040 € aux 4 bénéficiaires de la prime régionale, qui figurent à l'annexe 7 pour l'installation d'éoliennes individuelles ;

Diffusée le :

- de proroger d'un an le délai d'engagement de l'opération d'acquisition d'une chaufferie bois par la SCI FRADIMMO, pour laquelle une subvention de 4 321 € a été accordée par délibération n°09-884 de la Commission permanente du 20 novembre 2009 ;

- de modifier :

- la délibération n° 11-316 de la Commission Permanente en date du 1er juin 2011, en annulant l'attribution, sur le chapitre 907 du budget de la Région au titre du dossier « Energies renouvelables », d'une subvention à l'EARL Spruytte de 20 448 € pour la mise en place de capteur solaire pour l'installation d'un séchoir en grange en vrac sur une surface totale de 1180 m² de toiture,

- la délibération n° 11-415 de la Commission Permanente en date du 24 juin 2011, en annulant l'attribution, sur le chapitre 907 du budget de la Région au titre du dossier « Energies renouvelables », d'une subvention à la SAS VIRIA de 10 702 € pour l'installation d'une chaudière à granulés bois dans la résidence Saint-Michel à Caen ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat relative à la mise en place d'un Observatoire bas-normand de l'Energie et du Climat (annexe 8),

- les conventions relatives à l'appel à candidatures « Conseil Habitat Solidaire et Durable « HSD » 2012 à 2014 » avec chacun des bénéficiaires listés à l'annexe 2, selon le modèle de convention correspondant (annexe 3),

- les conventions relatives au FORES avec chacun des bénéficiaires listés à l'annexe 1, selon le modèle de convention type approuvé par délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2011,

- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-864

sur les Transports Ferroviaires : Etude pour l'Aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Pontorson-Mont Saint Michel

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Gares » votée en 2011 pour 4 750 000 €, un montant de 40 500 € au titre du dossier 11QBFGAR « Rénovation des gares » ventilé comme suit :

- 40 500 € pour des espaces intermodaux ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du budget de la Région, une subvention de 40 500 € à la SNCF afin de réaliser l'étude concernant l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Pontorson-Mont Saint Michel ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'études pour l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Pontorson-Mont Saint Michel,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-865

**sur les Transports Ferroviaires : Avenant n°1 à la convention de la tarification régionale
« Sillage Loisirs »**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « exploitation » votée en 2011 pour 61 150 000 € un montant de 18 111 € au titre du dossier 11QBFETAR « Tarification TER » ventilé comme suit :

- 18 111 € pour le sillage loisirs ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du budget de la Région, à la SNCF une subvention de 18 111 € correspondant à la participation de la Région au dispositif sillage loisirs ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention relative à la prolongation de la tarification spécifique régionale « Sillage Loisirs »,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-866

**sur les Transports Ferroviaires : Service régional de transports ferroviaires de voyageur
TER**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Exploitation » votée en 2011 pour 61 150 000 €, un montant de 571 915,15 € au titre du dossier 11QFECONV « Dessertes ferroviaires TER » ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du budget de la Région, à la SNCF, une subvention de 571 915,15 €, au titre d'un acompte sur le compte de facturation conventionnel définitif 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, l'avenant n°29 à la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transports régional de voyageurs ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-867

sur les Transports Ferroviaires : Avenants n°1 aux conventions relatives aux études avant-projet pour la mise en accessibilité du périmètre RFF des gares de VIRE et LISON

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Gares » votée en 2011 pour 4 750 000 €, un montant de 96 210,75 € au titre du dossier 11QBFGAR « Rénovation des gares » ventilé comme suit :

- 96 210,75 € pour de l'accessibilité ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du budget de la Région, une subvention de 96 210,75 €, soit un taux d'intervention de 75 %, à Réseau Ferré de France afin de réaliser les compléments d'études concernant la mise en accessibilité PMR des gares de Vire et Lison répartie comme suit :

- 55 215,75 € pour la gare de Vire,

- 40 995 € pour la gare de Lison ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Réseau Ferré de France les avenants n°1 aux conventions relatives aux financements des études d'avant projet pour la mise en accessibilité des gares de Vire et Lison,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-868

sur le Développement Numérique du Territoire : Subvention régionale pour la formation des animateurs des Espaces Publics Numériques en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget 2012 de la Région, les subventions de fonctionnement suivantes pour l'aide à la formation de l'animateur de son EPN :

- 380 € à la Mairie de Saint-Pierre-sur-Dives, sur un montant éligible de 475 € soit 80 % d'intervention,

- 380 € à la Communauté de Communes du canton de St-Malo de la Lande, sur un montant éligible de 475 € soit 80 % d'intervention,

- 380 € à la Communauté de Communes Côte des Isles, sur un montant éligible de 475 € soit 80 % d'intervention,

- 380 € à l'Association « Mondeville Animation », sur un montant éligible de 475 € soit 80 % d'intervention,

- 380 € à l'Association « les amis de La Vache Qui Lit », sur un montant éligible de 475 € soit 80 % d'intervention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les avenants à la convention selon le modèle joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

Diffusée le :

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-869

sur le Développement Numérique du Territoire : la Subvention régionale à la Chambre Régionale d'Agriculture (CRAN) pour son projet « ETNA-Innovation »

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget 2012 de la Région à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, une subvention d'un montant maximal de 40 794 € pour son projet ETNA-Innovations, selon les modalités de financement figurant dans la convention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie la convention en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 11-870

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur le Développement Numérique du Territoire : Soutien aux Rencontres de l'Innovation Durable de Mortain, organisées par l'Association NOVEA – Avenant de Prorogation de délai

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger jusqu'au 31 janvier 2012 les délais de réalisation de l'opération « Rencontres de l'Innovation Durable de Mortain » ;
- de modifier par avenant les articles 1, 2, 4 et 7;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant correspondant, joint en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-871

sur la rénovation urbaine

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB - 5UVRU Rénovation Urbaine de 3 742 943 € votée en 2011, un montant de 75 694 € au titre du dossier 11UANRUI - RENOVATION URBAINE AP,

- sur l'AESUB - 5UVRU Rénovation Urbaine de 170 000 € votée en 2012, un montant de 45 000 € au titre du dossier 12UANRUF - RENOVATION URBAINE AE,

- d'attribuer au titre de la rénovation urbaine, les subventions suivantes :

** sur le chapitre 905 du Budget de la Région*

- 75 694 € au Foyer Normand pour la création d'un local social à Colombelles correspondant à 23,49 % d'un montant TTC de 322 218,93 €,

** sur le chapitre 935 du Budget de la Région*

- 45 000 € à la Maison de l'Architecture de Basse-Normandie pour favoriser la diffusion de la politique de rénovation urbaine de la Région dans le cadre de ses activités

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier relatif au Foyer Normand ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Maison de l'Architecture, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-872

sur le logement : Programme Local de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Cherbourg

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB-5VLOGO « opérations développement local » de 20 000 € votée en 2012, un montant de 9 750 € au titre du dossier 12VLOGEMEF correspondant au Programme Local de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Cherbourg ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre des opérations de développement local, une subvention de 9 750 € dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Cherbourg correspondant à 15 % du montant total hors taxe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-873

sur le logement des jeunes

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 10-306 de la Commission Permanente en date du 28 mai 2010 comme suit :

- de transférer le solde de la subvention de 4 500 € attribuée à la PAIO de Falaise, pour la création d'un service dédié au logement des jeunes, **à la Mission Locale de l'Agglomération Caennaise**, en raison de la fusion de ces deux associations ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-874

sur la démographie médicale : Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de la Sélune (50)

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB – 5HSA-APSUB « Actions sanitaires » de 856 256 € votée en 2011, un montant de 150 000 € au titre du dossier 11HDEMOGRI « Démographie médicale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du budget de la Région, une subvention de 150 000 € à la Communauté de Communes de la Sélune pour la création d'un pôle de santé libéral et ambulatoire, représentant 18,98 % du coût du projet HT ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-875

sur la démographie médicale : indemnisation des stages de médecine générale en milieu rural

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB - 5HPSOLID « Santé et Action Sociale » de 180 000 € votée en 2011, et dont une partie est consacrée à la démographie médicale, un montant de 15 600 € au titre du dossier 11HDEMOGRF « Démographie médicale AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du budget de la Région, une subvention maximum de 600 € pour chaque stagiaire de médecine générale cité en annexe et inscrit à l'UFR de Caen ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-876

sur les actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Manche, à payer, pour un montant de 3 300,21 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe, en prélevant sur la dotation globale de 55 000 € votée en octobre 2010 ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante : pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans chaque département, les modalités de paiement sont détaillées dans une convention spécifique ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'ensemble de ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-877

sur la santé et les territoires : soutien aux actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 5HPSOLID-A de 180 000 € votée en 2011, pour la prévention et la solidarité, un montant de 1 300 € au titre du dossier 11HPREVSAF « Actions de prévention pour la santé AE » - sous-dossier 11HSOLIDAR « Actions de solidarités AE » ;
- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 1 300 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-878

sur l'amélioration des conditions de vie dans les lycées : équipements et fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

Au titre des équipements pédagogiques dans les établissements d'enseignement public

- d'attribuer 3 subventions d'un montant total de 221 000 € sur le chapitre 902 pour les équipements pédagogiques ou premier équipement des lycées publics (annexe 1),

- de modifier la délibération du 22 avril 2011 accordant une subvention de 4 120 € au lycée Henri Cornat à Valognes, pour l'acquisition de baudriers d'escalades et de tables de tennis de table, et d'autoriser l'établissement à réaffecter une partie du reliquat de cette somme, soit 2 910,10 €, pour acquérir 18 steps, 13 cardiofréquences, 1 chariot de rangement des steps et 1 chariot de rangement à nattes,

- de modifier la délibération du 22 avril 2011 accordant une subvention de 4 500 € au lycée Victor Grignard à Cherbourg, pour l'acquisition d'oscilloscopes analogiques, et d'autoriser l'établissement à réaffecter l'intégralité de cette somme, pour acquérir 12 électrodes de pH-mètres, 2 balances électroniques, 2 distributeurs de produits chimiques, des lasers ;

Au titre des équipements de service général dans les établissements d'enseignement public

- d'attribuer 3 subventions d'un montant total de 13 716,00 € sur le chapitre 902 pour les équipements de service général des lycées publics (annexe 2),

Au titre de la Dotation Entretien et Réparations du Propriétaire

- d'attribuer 4 subventions d'un montant total de 27 300 € sur le chapitre 932 pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire (annexe 3),

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 16 décembre 2011, le lycée Mezeray d'Argentan devant réaliser les travaux de remplacement d'une chaudière INOREX de façon urgente,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 16 décembre 2011, le Lycée Salvador Allende à Hérouville Saint Clair devant réaliser des travaux de réfection d'une terrasse et d'un joint de façade sur le bâtiment logements de façon urgente ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 16 décembre 2011, le LEG Alain Chartier de Bayeux devant réaliser des travaux de réfection de l'enduit sur un pignon du bâtiment de façon urgente ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 16 décembre 2011, le LEGT Henri Cornat de Valognes devant réaliser des travaux de réparation de toitures de façon urgente.

Diffusée le :

Au titre du fonctionnement des EPLE

- d'attribuer 2 subventions d'un montant total de 45 000 € sur le chapitre 932 pour des dotations de fonctionnement complémentaires versées aux lycées publics au titre du fonctionnement des EPLE (annexe 4),

- de modifier la délibération du 21 octobre 2011 portant décision de réaffectation de subventions d'investissement pour la prise en charge de frais de fonctionnement du Lycée Marcel MEZEN. Les modifications à apporter sont les suivantes :

- modification de la délibération du 19 novembre 2010 accordant une subvention en investissement de 11 900 € au Lycée Marcel MEZEN pour l'acquisition d'une presse hydraulique 50 tonnes et d'autoriser le lycée à réaffecter 2 825 € de cette somme (correspondant au solde de l'acompte de 75 % versé) pour le financement des charges de fonctionnement citées ci-dessus,
- modification la délibération du 25 septembre 2009 accordant une subvention en investissement de 28 000 € au Lycée Marcel MEZEN pour l'acquisition d'un véhicule pédagogique atelier VI et d'autoriser le lycée à réaffecter 21 000 € de cette somme (correspondant à 75 % de l'acompte versé) pour le financement des charges de fonctionnement citées ci-dessus,

Le montant total des réaffectations est porté à 40 325,70 €.

Au titre des forfaits d'externat 2012 dans les établissements privés

- d'attribuer, au titre des dépenses de fonctionnement pédagogique de l'externat des établissements privés, 50 subventions de fonctionnement, d'un montant total de 2 295 435,00 €, détaillées dans l'annexe 5,

- d'attribuer, au titre des dépenses de rémunérations de personnels techniques des établissements privés 50 subventions de fonctionnement, d'un montant total de 997 524 €, détaillées dans l'annexe 6,

Au titre de la gestion du patrimoine régional

- d'approuver l'acquisition à titre gratuit, des parcelles AO 8, 298, 300, 408 et 231 situées à Saint Hilaire du Harcouët et appartenant à ladite commune ;

- de prendre en charge les frais notariés correspondants ;

- d'approuver la convention portant établissement d'une servitude de passage au lycée Paul Cornu à Lisieux, pour l'alimentation électrique de l'EPLÉ ;

- d'autoriser le Président à signer avec ERDF, ladite convention jointe en annexe 7 ;

Diffusée le :

Au titre de la fixation des tarifs du service annexe d'hébergement pour l'année 2012

- d'arrêter le tarif du petit déjeuner élève à 1,02 € pour le Lycée Jean Mermoz de Vire ;
 - de créer le Forfait 4 jours et d'arrêter le tarif de celui-ci à 437,40 € annuel pour le Lycée Charles Tellier de Condé sur Noireau ;
 - d'arrêter les tarifs d'hébergement suivants pour le Lycée Gabriel d'Argentan :
 - . Internat Forfait 5 jours : 1 217,00 €
 - . Internes externés : 1 092,00 €
 - . Internat Apprentis 13 S : 451,00 €
 - . Internat Apprentis 22 S : 763,00 €
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-879

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 4 subventions d'un montant total de 7 268 €, conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision concernant la subvention accordée aux Lycées Doucet à Equeurdreville, Marland à Granville et Mézen à Alençon, les établissements ayant dû procéder aux réparations de leurs équipements afin d'assurer le bon fonctionnement de leurs services de restauration ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-880

sur la politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2012 de la Région, 11 subventions de fonctionnement au titre du Fonds Social Régional d'un montant total de 7 451,73 € (annexe 1) ;

- d'autoriser :

- le Lycée Salvador Allendé à Hérouville-Saint-Clair à conserver le reliquat d'un montant de 181,05 € d'une subvention attribuée au titre du Fonds Social Régional, à un élève suite à un changement de situation. Ce reliquat viendra en déduction d'une prochaine demande d'intervention de la Région,

- le Lycée Alain Chartier à Bayeux à utiliser dans le cadre de la mobilité, une somme de 2 450 € initialement prévue dans le cadre d'un voyage en Espagne, pour un échange avec l'école de langues étrangères en Chine,

- le lycée Malherbe à Caen à poursuivre, dans le cadre du budget participatif, son action « Empreintes/conférences » sur l'année scolaire 2011-2012 qui sera financée par le reliquat de l'année 2010-2011, d'un montant de 4 107 € ;

- de modifier l'annexe 1 de la délibération n° 11-556 de la Commission Permanente du 23 septembre 2011, afin d'annuler la subvention au profit du Lycée « Dumont d'Urville » « Appariement, Farmington High School aux Etats-Unis », l'échange n'ayant pas eu lieu ;

- d'annuler 8 attributions de bourses de mobilité internationale votées par la Commission Permanente du 24 juin 2011, soit un montant total de 3 408 €, à savoir :

Etablissements publics

- Lycée « Augustin Fresnel » à Caen : 3 stages annulés, soit 1 278 €,
- Lycée « Camille Claudel » à Caen : 1 stage annulé, soit 426 €,
- Lycée « Arcisse de Caumont » à Bayeux : 2 stages annulés, soit 852 €,

Etablissement agricoles publics

- Lycée Agricole « du Robillard » à Saint-Pierre-sur-Dives : 1 stage annulé, soit 426 €,
- Lycée Agricole « Les Champs de Tracy » à Vire : 1 stage annulé, soit 426 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-881

sur l'enseignement supérieur : modification de la date de fin de deux conventions signées avec l'ENSICAEN relatives à la mise en place de la formation d'ingénieurs « Mécanique et Génie des Matériaux » sur le site de Caligny

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer avec l'ENSICAEN :

- l'avenant n°1 à la convention du 22 septembre 2011 relative à la participation régionale à l'acquisition d'une presse de découpe adiabatique pour la mise en place de la formation Mécanique et Génie des Matériaux sur le site du CIRIAM, jointe en annexe 1,

- l'avenant n°5 à la convention du 21 juillet 2009 relative à la participation régionale à l'acquisition des équipements pédagogiques et technologiques pour la mise en place de la formation Mécanique et Génie des Matériaux sur le site du CIRIAM – Caligny, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-882

**sur l'enseignement supérieur : CPER 2007-2013 – dossier de reconstruction de la
Faculté de Médecine/création d'un pôle de formations de santé**

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 902 du budget de la Région, une subvention de 3 044 494,11 € à l'Etat, au titre de la participation régionale pour l'opération « reconstruction de l'UFR de médecine : pôle formation santé » ;
- d'émettre un titre de recette de 3 044 494,11 € au chapitre 4582004 dans le cadre de la procédure pour compte de tiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-883

sur les formations sanitaires et sociales : financement des écoles de formation paramédicales et de sage-femme relevant de centres hospitaliers et des instituts de formation sociale pour 2012

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, par anticipation, sur l'AE « Formations Sanitaires et Sociales » de 25 092 520 €, un dossier d'un montant total de 19 368 164 € au titre des subventions de fonctionnement qui seront versées mensuellement aux instituts de formation sanitaire et sociale, à compter du 1^{er} janvier 2012, conformément à l'annexe jointe, dans l'attente de la fixation définitive de la subvention accordée, pour l'année 2012 ;

- d'imputer ce montant sur le chapitre 931 du Budget 2012 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-884

sur les formations sanitaires et sociales : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à :

- autoriser l'IRFSS à dispenser le Diplôme d'Etat d'Aide Soignant à Caen pour 20 places en contrat de professionnalisation et à dispenser le Diplôme d'Etat d'Aide Médico Psychologique à Alençon pour 20 places en contrat de professionnalisation,

- signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et notamment tous les actes relatifs à l'évolution de la carte des formations sanitaires et sociales.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-885

sur les Bâtiments Régionaux : lycées publics

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

au titre des lycées publics

- d'affecter sur l'APMO « Bâtiments Lycées » de 13 000 000 € votée en 2011, sur le chapitre 902, les opérations reprises dans l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-886

sur les Bâtiments Régionaux : lycées publics – Enseignement Supérieur – Institut de Pathologie du Cheval

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

au titre des lycées publics

- d'affecter

- sur l'Autorisation de Programme, Maîtrise d'Ouvrage, « Bâtiments Lycées » de 18 350 000 € votée au budget primitif 2012 au chapitre 902, les opérations reprises dans l'annexe,

- sur l'Autorisation d'Engagement, Subventions, « Bâtiments Lycées » de 300 000 € votée au budget primitif 2012 au chapitre 932, un dossier d'un montant de 300 000 € (12LACCTVX) pour le versement de dotations complémentaires aux EPLE dans le cadre de l'accompagnement de travaux,

- sur l'Autorisation d'Engagement, Maîtrise d'Ouvrage, « Bâtiment Lycées » de 223 000 € votée au budget primitif 2012 au chapitre 932, un dossier d'un montant de 223 000 € (12LFRAIDIV) pour les frais d'actes divers liés aux travaux dans les lycées de Basse-Normandie,

au titre de l'enseignement supérieur,

- sur l'Autorisation de Programme, Maîtrise d'Ouvrage, « Construction faculté de médecine » de 14 000 000 € votée au budget primitif 2012 au chapitre 902, un dossier d'un montant de 14 000 000 € (12ESFACMED) en complément pour la création d'un Pôle des Formations de Santé,

au titre de l'Institut de Pathologie du Cheval,

- sur l'Autorisation de Programme, Maîtrise d'Ouvrage, « Institut de Pathologie du Cheval » de 250 000 € votée au budget primitif 2012 au chapitre 909, un dossier d'un montant de 250 000 € (12ZPIPCLAV) pour la dernière tranche de l'aménagement du laboratoire de virologie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-887

sur la jeunesse et les sports : aide à l'organisation d'évènements sportifs

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB soutien aux événements sportifs de 460 000 € votée en 2012, un montant de 35 500 € au titre du dossier 12GEV aide à l'organisation d'événements sportifs ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, pour un montant de 35 500 €, au titre de l'aide à l'organisation d'événements sportifs, les subventions figurant en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-888

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du soutien aux têtes de réseau formation des bénévoles une subvention de 4 000 € à l'association Animation Emploi Calvados ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-889

sur la jeunesse et les sports : politique Jeunesse

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre de la politique jeunesse une subvention de 1 000 € conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-890

sur la Culture : Education artistique et culturelle

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Culture de 14 122 276 € votée en 2012, un montant de 2 500 € au titre du dossier 12FEDUCARF «Education artistique et culturelle» ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme «Education artistique et culturelle», la subvention de 2 500 € figurant en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention cadre 2011-2013 du Pôle National de Ressources du spectacle vivant en milieu rural avec le Préau, Centre Dramatique Régional de Basse-Normandie de Vire signée entre l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Région Basse-Normandie, les 3 Départements bas-normands, la Ville de Vire et différentes communes et communautés de communes,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-891

sur la Culture : Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Culture de 14 122 276 € votée en 2012, un montant de 98 700 € au titre du dossier 12FRESPARF «Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture» ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région au titre du programme «Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture», la subvention de 98 700 €, figurant en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-892

sur la Culture : Création et diffusion artistiques et culturelles

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB Culture de 14 122 276 € votée en 2012 :

- un montant de 54 076 € au titre du dossier 12FCREDIFF «Création et diffusion artistiques et culturelles»,

- un montant de 1 300 € au titre du dossier 12FCREDIFF «Création et diffusion artistiques et culturelles », concernant les indemnités prévues en faveur des artistes non retenus dans le cadre du 1% artistique,

- sur l'APSUB Culture de 2 460 000 € votée en 2012, un montant de 17 180 € au titre du dossier 12FCREDIFI «Création et diffusion artistiques et culturelles», concernant les marchés dans le cadre du 1% artistique figurant en annexe 2 ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant de 54 076 €, au titre du programme «Création et diffusion artistiques et culturelles», les subventions figurant en annexe 1 ;

- d'annuler la subvention de 3 687 € accordée à la SAS PTC Editions des Falaises par délibération n° 11-34 du 28 janvier 2011, pour la publication de l'ouvrage «Séance tenante» de Daniel JURE ;

- de modifier l'annexe 2 de la délibération n° 10-807 du 19 novembre 2010 précisant que le réalisateur du documentaire de création «Affaires étrangères» est M. Olivier BRUNET, en remplacement de Mme Christine BOUTEILLER et M. Atisso MEDESSOU, le montant de la subvention restant inchangé ;

- d'autoriser le Président à :

- procéder aux paiements des indemnités prévues dans le cadre du 1% artistique. Ces sommes seraient prélevées sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du programme «Création et diffusion artistiques et culturelles»,

- signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-893

sur la Culture : Valorisation et sauvegarde du patrimoine

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Culture de 14 122 276 € votée en 2012, un montant de 1 500 000 € au titre du dossier 12FVALPATF «Valorisation et sauvegarde du patrimoine» ;
- d'attribuer, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant de 1 500 000 €, au titre du programme «Valorisation et sauvegarde du patrimoine», la subvention figurant en annexe 1 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-894

sur l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE de type SUB « INVENTAIRE ET PATRIMOINE CULTUREL » de 1 105 500 € votée au budget primitif 2012, sur le chapitre 933, un montant de 1 068 000 € réparti ainsi :

- 14 000 € au titre du dossier 12YENUMERI « Numérisation des dossiers d'inventaire »,

- 50 000 € au titre du dossier 12YEPUBLIC « Aide à la publication »,

- 1 004 000 € au titre du dossier 12YEASSFCT « Valorisation et sauvegarde du patrimoine » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-895

sur l' Inventaire Général du Patrimoine Culturel – Valorisation et Sauvegarde du Patrimoine Culturel

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Acquisition inventaire et patrimoine culturel de 3 617 676 € votée au budget primitif 2012, un montant de 100 000 € au titre du dossier 12YEVALPAT « Valorisation et sauvegarde du patrimoine » ;

- d'attribuer :

**sur le chapitre 933 du Budget de la Région*

- un montant de 25 000 € au titre du programme « Valorisation et sauvegarde du patrimoine » comme indiqué en annexe 1,

** sur le chapitre 903 du Budget de la Région*

- un montant de 100 000 € au titre du programme « Valorisation et sauvegarde du patrimoine » comme indiqué en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-896

sur les affaires européennes et les relations internationales

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de renouveler l'adhésion de la Région à la CRPM (Conférence des Périphériques Maritimes d'Europe) et à la Commission Arc Atlantique et de payer la cotisation au titre de l'année 2012, fixée à 20 269 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget 2011 de la Région, une subvention de 2 000 € à l'Association SENOIS à Caen, pour l'envoi de deux bas-normands, en Service Volontaire Européen (SVE), Angeline BRETON et Maëlys LECLERC-KEROULLE, sur présentation d'une attestation d'envoi ;

- de modifier la délibération n° 11-797 de la Commission Permanente du 25 novembre 2011 comme suit :

- la subvention de 500 € est attribuée à l'Association AVRIL pour l'accueil d'une SVE, **Nadia FERNANDEZ BELLO**, sur présentation d'une attestation d'accueil, au lieu de Irma ALVAREZ CUELLAR ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 11-897

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Accompagnement des entreprises du domaine de l'agro-alimentaire via des actions de prospection, d'animation et d'analyse de leurs besoins par l'ADRIA NORMANDIE, sur l'année 2011

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 231 937,96 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Dynamiser outils transfert technologie » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 213 937,96 € à l'Association ADRIA NORMANDIE, pour l'accompagnement des entreprises via des actions de diffusion scientifique, d'animation et de transfert de technologie en 2011 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-898

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – soutien au plan d’actions 2010 du pôle de compétitivité Transactions Electroniques Sécurisées (apTES) - modification

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 10-663 de la Commission Permanente du 22 octobre 2010 afin d'ajuster le régime de TVA de l'opération Transactions Electroniques Sécurisées et de basculer le dossier en HT ; les cofinancements ayant été plus importants que prévu et l'opération s'est avérée en sous-réalisation ;

- de réajuster le plan de financement à hauteur de 536 878,97 € ainsi que la répartition des cofinancements publics comme suit :

DEPENSES HT (€)		RESSOURCES (€)		
Frais de personnel	330 723,00 €	FEDER	187 462,53 €	34,92%
Frais généraux	72 548,91 €	Région Basse-Normandie	72 747,10 €	13,55%
Prestations externes	90 638,09 €	DIRECCTE Basse-Normandie	53 956,34 €	10,05%
Frais de mission	16 418,97 €	Ville de Caen	5 000,00 €	0,93%
Contributions en nature	26 550,00 €	Département du Calvados	20 000,00 €	3,72%
		CCASL	10 000,00 €	1,86%
		Autofinancement	161 163,00 €	30,02%
		Contributions en nature	26 550,00 €	4,95%
TOTAL	536 878,97 €		536 878,97 €	100,00%

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-899

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association Relais d’sciences – Living Lab de médiation scientifique (phase 1)

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur :

- l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 212 506,17 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques »,

- l'APSUB Subvention Globale de 13 066 199 €, votée pour 2012, un montant global de 182 493,83 € au titre du dossier « 12YAFEDERI Subvention Globale FEDER Invest. AP » - sous-dossier « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques » ;

- d'attribuer à l'Association Relais d'sciences, pour le projet « Living Lab de médiation scientifique – phase 1 » :

- 212 506,17 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,

- 182 493,83 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-900

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – ENSICAEN – mise en place d’une cellule d’innovation dédiée aux matériaux (composites et thermoélectriques) et à leurs procédés – phase 1

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 178 869 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Dynamiser outils transfert technologie » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 178 869 € à l'ENSICAEN, pour la mise en place d'une cellule d'innovation dédiée aux matériaux (composites et thermoélectriques) et à leurs procédés en 2010-2011 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-901

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Conseil des Chevaux de Basse-Normandie – avenant à l'opération « Elaboration d'une stratégie commerciale et collective de la filière équine bas-normande dans la perspective des JEM 2014 »

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 2 à la convention de financement, joint en annexe, pour l'opération « Elaboration d'une stratégie commerciale et collective de la filière équine bas-normande dans la perspective des JEM 2014 », en y intégrant la participation du Conseil des Chevaux de Basse-Normandie au Salon Horfa de Shanghaï du 27 au 30 octobre 2011,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 11-902

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – réalisation du Programme de promotion et d'accompagnement de l'installation à son compte dans l'artisanat par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Manche pour l'année 2011

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 145 917,15 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Création reprise trans. Entreprises » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 145 917,15 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Manche, dans le cadre de la réalisation du Programme de promotion et d'accompagnement de l'installation à son compte dans l'artisanat, année 2011 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-903

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – « Créer et gérer son activité libérale : mise en place d'une action spécifique en faveur des futurs créateurs d'entreprise libérale » par l'Office Régional d'Information de Formation et de Formalités des Professions Libérales (ORIFF-PL)

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 22 600 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Création reprise trans. Entreprises » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 22 600 € à l'Office Régional d'Information de Formation et de Formation des Professions Libérales (ORIFF-PL) année 2011 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 11-904

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – mise en place d’une Cellule d’Accompagnement à la Reprise d’Entreprises (CARE) artisanales du bâtiment par l’Ecole de Management de Normandie (EMN) pour l’année 2011

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 51 161,27 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Création reprise trans. Entreprises » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 51 161,27 € à l'Ecole de Management de Normandie (EMN), pour la mise en place d'une Cellule d'Accompagnement à la Reprise d'Entreprises (CARE) pour l'année 2011 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-905

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – création de la ligne de production « pâte à choux » par l'entreprise TARTEFRAIS à Falaise (14) - avenant

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger de huit mois et quinze jours, soit jusqu'au 30 septembre 2012, le délai permettant notamment à l'entreprise TARTEFRAIS à Falaise (Calvados) de finaliser la création des emplois prévus ;

- de ramener le nombre d'emplois à durée indéterminée à créer, à 50 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 2 à la convention de financement joint en annexe, modifiant le calendrier de réalisation de cette opération,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-906

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – GIP ADECO Pays du Bocage – Développement et accompagnement de la filière agro-alimentaire (2011)

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 19 000 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Ingénierie territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 19 000 € au GIP ADECO Pays du Bocage, pour le développement et l'accompagnement de la filière agro-alimentaire sur son territoire ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 11-907

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association Pays d’Argentan Pays d’Auge Ornaïs (PAPAO) – mise en œuvre de la stratégie touristique et du développement des filières économiques locales du PAPAO - 2011

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 21 611,33 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Ingénierie territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 21 611,33 € à l'Association Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs, pour la mise en œuvre de la stratégie touristique et du développement des filières économiques locales sur son territoire ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-908

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Syndicat Intercommunal de Développement du Territoire du Perche Ornaïs – mise en œuvre de la stratégie touristique du Pays du Perche Ornaïs (2011)

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 27 655 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Ingénierie territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 27 655 € au Syndicat Intercommunal de Développement du Territoire du Perche Ornaïs, pour la mise en œuvre de sa stratégie touristique sur son territoire ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-909

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Normandie Aménagement – construction d'une Maison de la Petite Enfance à Lisieux

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 13 066 199 €, votée pour 2012, un montant global de 47 994,88 € au titre du dossier « 12YAFEDERI Subvention Globale FEDER Inv. AP » - sous-dossier « Efficacité énergétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 47 994,88 € à la SA Normandie Aménagement, pour la construction d'une Maison de la Petite Enfance à Lisieux ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SA Normandie Aménagement, la société EXTERIMMO et la ville de Lisieux, la convention de financement jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-910

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – SA HLM Plaine Normande – réhabilitation BBC de 52 logements sociaux à Ifs (Résidence « Lully »)

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 13 066 199 €, votée pour 2012, un montant global de 130 000 € au titre du dossier « 12YAFEDERI Subvention Globale FEDER Inv. AP » - sous-dossier « Efficacité énergétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 130 000 € à la SA HLM Plaine Normande, pour la réhabilitation de 52 logements sociaux à Ifs Résidence « Lully » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-911

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – SAEM Pays de Flers – réhabilitation BBC de 48 logements sociaux à Flers (Bâtiments du Buisson Es Grand)

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 13 066 199 €, votée pour 2012, un montant global de 196 759,15 € au titre du dossier « 12YAFEDERI Subvention Globale FEDER Inv. AP » - sous-dossier « Efficacité énergétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 196 759,15 € à la SAEM Pays de Flers, pour la réhabilitation BBC de 48 logements sociaux à Flers (Bâtiments du Buisson Es Grand) ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-912

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – OPH Manche Habitat – réhabilitation HPE de 70 logements sociaux à Saint-Lô

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 13 066 199 €, votée pour 2012, un montant global de 175 000 € au titre du dossier « 12YAFEDERI Subvention Globale FEDER Inv. AP » - sous-dossier « Efficacité énergétique » ;
- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 175 000 € à l'OPH Manche Habitat, pour la réhabilitation de 70 logements sociaux à Saint-Lô ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-913

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – SA HLM Plaine Normande – réhabilitation HPE de 33 logements sociaux à Aunay-sur-Odon (Résidence Bellevue)

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 13 066 199 €, votée pour 2012, un montant global de 82 500 € au titre du dossier « 12YAFEDERI Subvention Globale FEDER Inv. AP » - sous-dossier « Efficacité énergétique » ;
- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 82 500 € à la SA HLM Plaine Normande, pour la réhabilitation de 33 logements sociaux à Aunay-sur-Odon (Résidence Bellevue) ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-914

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – SA HLM Coutances-Granville – réhabilitation de 134 logements sociaux à Granville - avenant

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger jusqu'au 30 juin 2013, la date de fin de l'opération pour les travaux de réhabilitation de 134 logements sociaux à Granville par la SA HLM Coutances-Granville ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention de financement joint en annexe, modifiant le calendrier de réalisation de cette opération,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-915

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Communauté Urbaine de Cherbourg – rénovation du dispositif de valorisation du biogaz

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 13 066 199 €, votée pour 2012, un montant global de 207 180 € au titre du dossier « 12YAFEDERI Subvention Globale FEDER Inv. AP » - sous-dossier « Efficacité énergétique » ;
- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 207 180 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg, pour son opération de rénovation du dispositif de valorisation du biogaz ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-916

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Région Basse-Normandie – installation d'une chaufferie bois à l'Institut Pathologique du Cheval de Goustranville

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'allouer à la Région Basse-Normandie, un montant FEDER de 112 369,24 € (en investissement) pour le financement d'une chaufferie bois à l'Institut Pathologique du Cheval de Goustranville (sous-mesure 4.1.2) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-917

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Région Basse-Normandie – installation d'une chaufferie bois au Lycée Agricole « Le Manoir » de Saint-Hilaire-du-Harcouët

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'allouer à la Région Basse-Normandie, un montant FEDER de 34 475,66 € (en investissement) pour l'installation d'une chaufferie bois au Lycée Agricole « Le Manoir » de Saint-Hilaire-du-Harcouët (sous-mesure 4.1.2) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-918

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Comité Régional d'Etude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature (CREPAN) – trame verte et bleue sur la zone humide des Marais de la Dives

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 27 312,49 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Biodiversité ordinaire » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 27 312,49 € au Comité Régional d'Etude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature (CREPAN), pour la réalisation d'une Trame verte et bleue sur la zone humide des Marais de la Dives ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 11-919

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Centre Permanent d’Initiatives pour l’Environnement des Collines Normandes (CPIE 61) – Atlas de Biodiversité Communaux dans l’Orne

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 31 865,47 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Biodiversité ordinaire » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 31 865,47 € au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Collines Normandes, pour la réalisation des Atlas de Biodiversité Communaux dans l'Orne ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-920

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Ecole de Management de Normandie – E3BN : Europe, Entreprises, Etudiants ensemble en Basse-Normandie (avenant)

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2012, le délai de réalisation du projet E3BN : Europe, Entreprises, Etudiants ensemble en Basse-Normandie de l'Ecole de Management de Normandie

- de modifier le plan de financement du Budget Prévisionnel du projet comme suit :

DEPENSES TTC (€)				RESSOURCES (€)		
Budget initial		Budget modifié				
Dépenses de personnel	26 000,00	Dépenses de personnel	45 300,00	FEDER	76 800,00	80,0 %
Etudes	11 000,00	Dépenses directes (prestations, achats, locations)	50 700,00	Autofinancement	19 200,00	20,0 %
Promotion, publicité	59 000,00					
TOTAL	96 000,00		96 000,00	TOTAL	96 000,00	100,0 %

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention de financement joint en annexe, modifiant le budget et le calendrier de cette opération,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-921

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Conseil Général de l’Orne – couverture en téléphonie mobile des zones blanches – phase 1

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention de financement joint en annexe, modifiant la date de début d'exécution de l'opération relative à la couverture en téléphonie mobile des zones blanches (phase 1) par le Conseil Général de l'Orne,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-922

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Comité Départemental du Tourisme de la Manche – « E-Tourisme, M-Tourisme dans la Manche »

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur :

- l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 10 192 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques »,

- l'APSUB Subvention Globale de 13 066 199 €, votée pour 2012, un montant global de 58 990 € au titre du dossier « 12YAFEDERI Subvention Globale FEDER Invest. AP » - sous-dossier « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques » ;

- d'attribuer au Comité Départemental du Tourisme de la Manche, pour le projet « E-Tourisme, M-Tourisme dans la Manche » :

- 10 192 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,

- 58 990 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-923

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Université de Caen Basse-Normandie – document numérique

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 309 844,50 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 309 844,50 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le projet « document numérique » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-924

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Université de Caen Basse-Normandie – Sydonie

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 44 248,80 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 44 248,80 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le projet « Sydonie » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-925

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – modification de l'opération de l'Association pour le Déploiement des Outils Communicants en Basse-Normandie (ADOC BN) – déploiement des messageries sécurisées en santé

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de réajuster le plan de financement ainsi que la répartition des cofinancements publics relatifs à l'Association pour le Déploiement des Outils Communicants en Basse-Normandie (ADOC BN) pour le déploiement des messageries sécurisées en santé, conformément aux tableaux joints en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 2 à la convention de financement joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-926

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER
2007/2013 – Association Eco-Mobile « animateurs du covoiturage »**

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 202 601 €, votée pour 2012, un montant global de 120 000 € au titre du dossier « 12YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct. AE » - sous-dossier « Efficacité énergétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 120 000 € à l'Association Eco-Mobile, pour le projet « animateurs du covoiturage 2011/2013 » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-927

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Normandie AéroEspace – prorogation de l'action « Renforcement de la performance des PME-PMI normandes 2009-2011 »

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de transférer la totalité des dépenses de la rubrique « Moteur de recherche » vers la rubrique « Formation – négociation – contractualisation » ;
- de proroger d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2012, l'action « Renforcement de la performance des PME-PMI normandes » portée par Normandie AéroEspace ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n° 1 à la convention de financement joint en annexe, modifiant le calendrier de réalisation de cette opération,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-928

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Société VIRIA – installation d’une chaufferie bois au sein de la copropriété Saint Michel à Caen - inéligible

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la Société VIRIA, pour l'installation d'une chaufferie bois au sein de la copropriété Saint Michel à Caen, au titre de la sous-mesure 4.1.2 « Energies renouvelables » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-929

sur la coopération décentralisée et les droits de l'Homme

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AESUB de 976 205€ « Coopération Décentralisée » votée pour 2012 au titre de la Coopération Décentralisée, les montants suivants :

- 5 450,00 € sur le dossier 12YD-CD– F Coop Déc – Divers AE,
- 22 000,00 € sur le dossier 12YDMADA-F – Coop Déc – Madagascar,
- 20 000,00 € sur le dossier 12YDMACEDO – Coop Dec Macédoine,

- sur l'AESUB de 361 400€ « Actions en faveur des Droits de l'Homme » votée pour 2012 au titre des Droits de l'Homme, les montants suivants :

- 12 000,00 € sur le dossier 12YD-DDH – Droits de l'Homme autre ;

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subvention de 59 450 € réparti comme suit :

- 22 000,00 € à la Fédération Régionale de Basse-Normandie des Maisons Familiales et Rurales pour l'envoi d'un jeune de chacune des vingt deux MFR de Basse-Normandie à Madagascar pendant l'année scolaire 2011-2012,
- 1 000,00 € à Yves Priem pour le recensement des projets exemplaires en matière d'énergies renouvelables de novembre 2011 à octobre 2012,
- 4 450,00 € à Terra Incognita pour la création d'un ouvrage multimédia en 2012,
- 20 000,00 € à Savoir Faire et Découverte pour le développement des programmes de formation en direction des professionnels macédoniens de novembre 2011 à septembre 2012,
- 2 000,00 € à la Ville d'Hérouville Saint Clair pour la mise en place de l'atelier de la Maison du Citoyen « Respect mutuel entre les filles et les garçons » de juin 2011 à juin 2012,
- 10 000,00 € à l'ASTI 14 pour l'opération « Défense des droits des étrangers et développement d'espaces interculturels » du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012 ;

• d'adhérer au F3E (Fonds pour la promotion des Etudes préalables, des Etudes transversales et des Evaluations) ;

Diffusée le :

- d'autoriser :

- le paiement de la cotisation 2011 de 750 € au F3E (Fonds pour la promotion des Etudes préalables, des Etudes transversales et des Evaluations),

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-930

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 900 000 €, votée pour 2012,

- un montant global de 7 000 € au titre du dossier «12TINGENIF» « Renforcement de l'ingénierie » répartis comme suit :

- 5 500 € au titre du « FACIT »,
- 1 500 € au titre des « études »,

- un montant global de 324 000 € au titre du dossier «12TPROFESF» «Accompagnement de la professionnalisation » répartis comme suit :

- 191 000 € au titre des « Réseaux »,
- 133 000 € au titre de « Démarche Qualité » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes :

- 5 500 € au titre du « FACIT », conformément à l'annexe 1,
- 1 500 € à l'IUT de Caen pour la mise en œuvre de 3 projets tuteurés, la subvention étant forfaitaire,
- 100 000 € à la Fédération Régionale des Pays d'Accueil Touristique pour la mise en œuvre du programme d'actions 2012 sur la base d'une dépense subventionnable de 305 000 €,
- 56 000 € à la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives de Normandie pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2012 sur la base d'une dépense subventionnable de 127 200 €,
- 35 000 € pour la Chambre régionale d'Agriculture de Normandie pour la mise en œuvre du programme d'actions 2012 du réseau Bienvenue à la Ferme en Normandie, sur la base d'une dépense subventionnable de 747 200 €,
- 133 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région de Basse-Normandie pour la mise en œuvre du programme Normandie Qualité Tourisme pour l'année 2012, sur la base d'une dépense subventionnable de 385 470 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers suivants, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 8 septembre 2011 pour l'IUT de CAEN,
- 1^{er} octobre pour la SARL La Ramade ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

Diffusée le :

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'IUT de Caen, la convention de partenariat année 2011/2012, jointe en annexe 2,

- les conventions de paiement,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-931

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Qualité dans le tourisme » de 2 250 000 €, votée pour 2012 un montant global de 218 007,66 € au titre du dossier « 12TFILIERI » ventilés comme suit :

- 3 277,66 € au titre du « tourisme autour du cheval »,
- 28 502 € au titre du « tourisme de découverte d'entreprise »,
- 106 863,37 € au titre des « véloroutes voies vertes »,
- 79 364,63 € au titre de « Tourisme et Handicap » ;

- sur l'AECPER « Structuration offre qualité tourisme » de 900 000 €, votée en 2008, un montant global de 18 000 € au titre du dossier « CP5T2230SF » « Littoral, espaces ruraux et arrières pays » ;

- sur l'AESUB « Qualité dans le tourisme » de 815 000 €, votée pour 2012, un montant global de 55 735 € au titre du dossier « 12TFILIERF » « Développement des Filières Prioritaires » dans le cadre de « Mémoire et routes historiques » ;

- d'attribuer, au titre du programme « Qualité dans le tourisme » :

* sur le chapitre 909 du budget de la Région

- 79 364,63 € au titre de « Tourisme et Handicap » conformément à l'annexe 1,
- 3 277,66 € au titre du « Tourisme autour du cheval », conformément à l'annexe 2,
- 106 863,37 € au titre des « Véloroutes Voies Vertes », conformément à l'annexe 3,
- 28 502 € au titre du « Tourisme de Découverte d'Entreprise », conformément à l'annexe 4 ;

* sur le chapitre 939 du budget de la Région

- 18 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie pour l'opération Calvados Accueil, sur la base d'une dépense subventionnable de 161 460 €,

- 55 735 € à l'Association Les Chemins de Saint Michel pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2012, sur la base d'une dépense éligible de 117 235 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 5 avril 2011 pour Micheline t'Kint de Roodenbeke ;
- 25 août 2011 pour Odile et Jacques LAUDIER ;
- 5 septembre 2011 pour la Fédération Départementale des Chasseurs du Calvados ;
- 4 octobre 2011 pour la CCI de Caen Normandie ;

Diffusée le :

- 7 octobre 2011 pour Didier DANIEL et le GAEC des Cabrioles ;
- 10 octobre 2011 pour le Conseil Général du Calvados ;
- 17 octobre 2011 pour la SARL HRCN et la SCI de la Petite Motte
- 15 novembre 2011 pour le Conseil Général de La Manche

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement:

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer

- la convention de partenariat avec l'Association Les Chemins de Saint Michel, qui prendra effet à compter du 1er janvier 2012, figurant en annexe 5

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-932

sur l'Agriculture : Installation et transmission agricole - Fonctionnement

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AECPER Installation CPER de 4 347 559 €, votée en 2008 et modifiée en 2011, un montant de 308 € au titre du dossier « CP5D4310SF Installation AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- une aide de 308 € à Monsieur Denis TOTAIN, soit 50 % d'une dépense subventionnable fixée à 616 € HT, plafonnée à 308 € pour la réalisation d'un audit de reprenabilité de son exploitation,

- aux bénéficiaires des contrats de parrainage, énumérés en annexe n° 1, les montants mentionnés sur cette liste pour un montant total de 14 515,96 €, ces crédits étant prélevés sur la dotation de 90 000 € attribuée à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour la prise en charge des contrats de parrainage en 2011 ;

Les montants mentionnés sur cette liste sont présentés frais de gestion inclus (266,01 € par dossier) ;

- de prendre en charge la rémunération et la protection sociale de stagiaires qui engageront un contrat de parrainage en 2012, dans les conditions prévues au titre VI du livre IX du Code du Travail, pour un montant total de 320 000 €, réparti comme suit :

- 280 000 € pour la part liée à la rémunération directe des stagiaires de Basse-Normandie,

- 28 000 € pour les charges sociales des stagiaires issus des départements du Calvados et de la Manche, par l'intermédiaire de la MSA des Côtes normandes,

- 12 000 € pour les charges sociales des stagiaires issus du département de l'Orne, par l'intermédiaire de la MSA de la Mayenne ;

- d'approuver :

- le modèle de convention « contrat de transmission » figurant en annexe n°3. Ce modèle sera alors utilisé comme document contractuel pour tous les contrats de transmission soumis à l'approbation de la Commission Permanente, dès lors que la demande répond aux conditions du régime d'aide approuvé lors de l'assemblée plénière des 16 et 17 décembre 2010, modifié lors de l'assemblée plénière des 15 et 16 décembre 2011,

- le lancement du 1er appel à projets 2012 pour les projets territoriaux en faveur de l'installation et de la transmission agricole dont le texte figure en annexe n° 4 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les contrats de transmission avec les bénéficiaires dont la liste est présentée en annexe n° 2 ;

Diffusée le :

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-933

**sur l'Agriculture : Réduction des coûts de production et autonomie des exploitations –
Fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Réduction des charges et autonomie » de 227 000 €, votée en 2012, un montant de 9 524,24 €, au titre du dossier «12DAECHARG Réduction charges et autonomie AE» ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes au titre du chèque conseil agricole :

- 9 524,24 € aux différents bénéficiaires détaillés en annexe. Les aides sont attribuées sur la base du montant subventionnable plafonné à 1 000 €, et des taux d'aide indiqués dans cette même annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- le versement de l'aide sera effectué sur présentation du compte-rendu technique de la prestation et sur présentation des factures certifiées acquittées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-934

sur l'Agriculture : Réduction des coûts de production et autonomie des exploitations - Investissement

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le 1^{er} appel à projets 2012 pour le soutien aux aménagements de prairies joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-935

sur l'Agriculture : Filières Végétales - Fonctionnement

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n°1 à la convention n°2010-AGRI-74 joint en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-936

sur l'Agriculture : Filières Animales - Investissement

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER « Appui aux filières » de 1 351 000 €, votée en 2008 un montant global de 30 244,37 € au titre du dossier «CP5D4220SI appui aux filières AP» ventilé comme suit :

- un montant de 28 757,43 € pour l'Elevage bovin-ovin-caprin AP,
- un montant de 1 486,94 € pour la Filière porcine AP.

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2012 de la Région, les subventions suivantes :

Au titre des filières bovine, ovine et caprine

- un montant de 28 757,43 € à divers bénéficiaires pour les dossiers d'investissements sanitaire et amélioration des conditions de travail en filières bovine, ovine et caprine conformément aux montants d'aide individuelle présentés dans le tableau en annexe 1;

Au titre de la filière porcine

- un montant de 1 486,94 € au bénéficiaire pour le dossier d'investissements d'amélioration de l'environnement en filière porcine, conformément au montant d'aide individuelle présenté dans le tableau en annexe 1 ;

Pour les dossiers de petits investissements d'amélioration en élevage, de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément aux tableaux joints en annexe 1,
- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'attribuer à divers bénéficiaires, les 92 aides figurant dans les tableaux joints en annexe 2, pour un montant total de 328 242,73 € dans le cadre de l'enveloppe totale de 960 000 € attribuée à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage au titre de l'année 2011 ;

- de modifier la délibération n°11-397 du 24 juin 2011 concernant le montant de l'aide à annuler selon le tableau joint en annexe 3 (PMPOA) ;

Diffusée le :

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-937

sur l'Agriculture : Filière équine CPER et HCPER – développement économique

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « appui à la filière équine » de 1 355 000 €, votée en 2012, un montant de 2 500 €, au titre du dossier «12DAPCHEVI appui à la filière équine équipement AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 2 500 € à la Société Hippique de Vire et du Bocage pour l'acquisition d'un véhicule hippomobile sur la base d'une dépense éligible de 12 275 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes au bénéficiaire :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations,

- ces acomptes, ainsi que le solde seront versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- de transférer la subvention de 3 487,50 € accordée à Madame Anne LAMARRE (nom d'épouse) par délibération n° 11-399 de la Commission Permanente du 24 juin 2011 pour l'aménagement et l'installation d'un nouveau centre équestre à Madame Anne LEFEBVRE (nom de jeune fille).

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Société Hippique de Vire et du Bocage, la convention jointe en annexe 1,

- avec Madame Anne LEFEBVRE, l'avenant n°1 à la convention 2011-AGRI-125 joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-938

sur l'agriculture : filière équine - Recherche

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Filière équine hors CPER » de 555 000 € votée en 2012, un montant global de 80 000 € au titre du dossier « 12DAECHEVF - Filière équine AE », ventilé comme suit :

- 80 000 € pour « innovation et recherche AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 80 000 € à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, pour la réalisation du projet Equine Track Tester (ET2), sur la base d'une dépense éligible de 517 260 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, la convention jointe en annexe,

- le document modificatif du parcellaire cadastral afin de détacher 7 ha de la parcelle ZI 36 dans l'objectif de son acquisition par la Région,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-939

sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'annuler la subvention de 232 € attribuée par délibération n° 11-374 de la Commission Permanente du 1^{er} juin 2011, à M. François VERNEUIL à Bricqueville-la-Blouette (Manche), au titre de la certification biologique, ce dernier ayant cessé son activité ; cette aide correspond à une affectation sur l'AESUB « Qualité hors CPER » votée en 2011, au titre du dossier « 11DAEQUAVF Qualité AE » et au sous-dossier « Agriculture Biologique AE » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-940

**sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions CPER et HCPER –
investissement – investissements nécessaires à une démarche qualité**

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer à divers bénéficiaires, les aides figurant dans le tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 201 567,30 € dans le cadre de l'enveloppe globale de 1 050 000 € (700 000 € d'enveloppe CPER et 350 000 € d'enveloppe HCPER) attribuée à l'ASP lors des Commissions Permanentes des 24 juin et 25 novembre 2011 ;

- d'autoriser l'ASP :

- d'une part, à verser aux bénéficiaires énumérés en annexe 1, les montants de subvention de la Région mentionnés dans cette même annexe, pour un montant total de 201 567,30 € sur la dotation 2011 HCPER qui lui a été attribuée,

- d'autre part, à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER pour un montant total de 201 567,28 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de subvention accordée,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région et du FEADER sera réduites au prorata ;

- d'approuver l'appel à projets 2012 pour le soutien aux investissements nécessaires à une démarche qualité (mesure 121 C5 du FEADER) conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-941

sur l'agriculture : aide aux investissements agroalimentaires et transformation fermière
CPER – investissement

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention n° 123.10.R025.000006 relatif au dossier « SARL LE MANOIR DES ABEILLES », joint en annexe 1,

- l'avenant n° 1 à la convention n° 123.10.R025.000004 relatif au dossier « SARL LA CHAISERONNE », joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-942bis

sur les ressources marines : filière pêche - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Filière Pêche Hors CPER » de 290 000 € votée en 2012, un montant global de 5 400 € au titre du dossier « 12PECHEF - Filière Pêche HCPER AE », sous-dossier « Promotion, qualité et valorisation des produits de la pêche AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 3 900 € à l'Association pour la Promotion des Produits de la Mer et du Terroir, pour l'organisation de « La fête des Produits de la Mer et du Terroir – édition 2011 », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 21 422 € HT,

- 1 500 € à la Mairie de Honfleur, pour l'organisation de « La fête de la crevette et de la pêche – édition 2011 », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 19 545 € HT ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces deux dossiers ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50 % sera versée au bénéficiaire, sur demande écrite de sa part,
- le solde sur présentation des bilans technique et financier de l'action,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association pour la Promotion des Produits de la Mer et du Terroir, la convention jointe en annexe 1,

- avec la Mairie de Honfleur, la convention jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-943

sur les ressources marines : filière pêche - investissement

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER « Filière Pêche CPER » de 698 000 € votée en 2008, un montant global de 18 493,99 € au titre du dossier « CP5P4510SI-Filière Pêche CPER AP » ventilé comme suit :

- 4 681,49 € pour « Aide aux investissements à bord des navires de pêche AP »,
- 13 812,50 € pour « Aide à l'installation des jeunes pêcheurs AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente par délibération n° 08-625 du 11 juillet 2008, les subventions suivantes :

- 4 681,49 € à un bénéficiaire, au titre des investissements à bord des navires de pêche, conformément à l'annexe 1,

- 13 812,50 € à divers bénéficiaires, au titre de la première installation des jeunes pêcheurs, conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

* pour l'investissement à bord des navires de pêche

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables,
- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs et d'un avis de conformité du centre de sécurité des navires,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata,

* pour l'installation des jeunes pêcheurs

- la totalité de la subvention sera versée en une fois sur production de l'acte d'acquisition du navire,
- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers de Messieurs Frédéric DUBOST et Aurélien MILLINER ;

- d'annuler à la demande du bénéficiaire, la subvention de 525,15 € attribuée par délibération n° 10-564 de la Commission Permanente du 24 septembre 2010, à Monsieur Michel HERSENT, pour l'acquisition d'un économiseur de carburant sur le navire « MONACO DU NORD II » ;

Diffusée le :

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-944

sur les ressources marines : filière Cultures Marines - investissement

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Filière Cultures Marines Hors CPER » de 320 000 €, votée en 2012, un montant global de 4 761 € au titre du dossier « 12PCULMI-Filière Cultures Marines HCPER AP », pour « les investissements productifs dans l'aquaculture – AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, au titre des investissements productifs en faveur de l'équipement des entreprises aquacoles, conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente par délibération n° 09-74 du 6 février 2009, un montant total de subventions de 4 761 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base d'un taux d'aide de 15 % et des montants subventionnables indiqués en annexe,
- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-945

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Marie-Jeanne GOBERT), Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 101 000 € votée pour 2011, un total de 7 100 €, réparti ainsi :

- 2 600,00 € sur le dossier 11JPVAE pour le financement de la VAE,

- 4 500,00 € sur le dossier 11JPAIO pour les Euro Skills ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget Primitif de la Région, les subventions suivantes :

* au titre de la VAE

- 2 600 € aux organismes chargés de l'accompagnement conformément à l'annexe 1 ;

* au titre de l'AIO

- 3 900 € au COFOM ;

- d'autoriser le Président à signer la convention jointe en annexe et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-946

sur la formation tout au long de la vie : apprentissage

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter

- sur l'AESUB d'un montant de 36 051 800 € votée pour 2012 au titre du fonctionnement des CFA, un montant de 11 667 762 €, réparti ainsi :

- 11 646 363 € sur le dossier 12JBCFA « aide au fonctionnement des CFA »,

- 21 399 € sur le dossier 12JCFAPEDA « CFA – Aide pédagogique » réparti ainsi,

· 18 000 € sur le sous dossier 12JEDUCCIT « Education à la citoyenneté et questions de société »,

· 3 399 € sur le sous dossier 12JPUBDCOM « Accompagnement public en difficulté » au titre du COM,

- la totalité de l'AESUB d'un montant total de 22 500 000 € votée pour 2012 au titre des indemnités compensatrices versées aux employeurs d'apprentis sur le dossier 12JAE « Indemnités aux employeurs d'apprentis » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 :

* au titre du fonctionnement des CFA

- 11 646 363 € pour une première avance 2012, conformément à l'annexe 1,

* au titre de « Favoriser l'accès à la culture »,

- 18 000 € pour le financement de l'Appel à projet Régional des CFA, conformément à l'annexe 2,

* au titre de « l'Accompagnement public en difficulté »

- 3 399 € au CFA annexé à l'EPLFPA Le Robillard pour le financement de l'aide aux jeunes handicapés ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-947

sur le formation tout au long de la vie : investissements

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Investissement dans les CFA » de 8 700 000 € votée pour 2012, un montant de 10 979,50 €, sur le dossier 12JINVT réparti ainsi :

- 4 429,50 € au titre du sous dossier 12JINVBTP « investissements pédagogiques CFA Bâtiment Travaux Publics »,

- 6 550,00 € au titre du sous dossier 12JINVCOM « investissements pédagogiques CFA Commerce » ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 sur le Budget de la Région, les subventions suivantes, conformément à l'annexe jointe, les montants suivants :

- 1 204,00 € à l'Association régionale BTP CFA Basse-Normandie pour le BTP CFA Calvados,

- 3 225,50 € à l'Association régionale BTP CFA Basse-Normandie pour le BTP CFA Orne,

- 6 550 € au Groupement Interconsulaire de la Manche pour le CFA du Groupe FIM ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-948

sur la formation tout au long de la vie : actions pré-qualifiantes et qualifiantes en faveur des demandeurs d'emploi

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation professionnelle continue » de 5 800 000 € votée pour 2012, un montant total de 7 711,20 € au titre du dossier 12JFINDIV « Financements individuels de formation » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant total de 7 711,20 € au titre des financements individuels de formation, conformément à l'annexe 1 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexes 2 et 3 dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-949

sur la formation tout au long de la vie : animation territoriale

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE MO « Formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 € votée pour 2012, un montant total de 168 851,95 € au titre du dossier 12JELANS « Espaces Locaux d'Activités Novatrices » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre des Espaces Locaux d'Activités Novatrices (ELAN's), un montant de 168 851,95 € conformément au tableau joint en annexe 1 et réparti comme suit :

- 48 500 € au GRETA du Calvados,
- 42 580 € à la MFR de Pointel,
- 37 228,95 € au CFI de Vire,
- 40 543 € à ENEFA ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-950

sur la formation tout au long de la vie : dépenses spécifiques FSE

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'abonder le montant du FSE affecté au dispositif Chèque Formation pour l'année 2011 à hauteur de 681 570,12 €, ce montant étant prélevé sur le FSE prévu initialement sur 2012 et 2013 pour le dispositif des formations régionales qualifiantes ;

- de programmer l'intervention du FSE, dans le cadre de la subvention globale à hauteur de :

- 5 200 000 € sur le programme Chèque Formation 2011 (n°Présage 31974), conformément à l'annexe 1, c'est-à-dire sur les actions de formations relevant du millésime 2011, correspondant à :

- des marchés unitaires issus de l'appel public à concurrence Chèque Formation 2011,
- des bons de commande des actions démarrant entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011 des marchés pluriannuels issus de l'appel public à concurrence Chèque Formation 2010,
- des bons de commande des actions démarrant entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011 des marchés pluriannuels issus de l'appel public à concurrence Chèque Formation 2009

- 450 000 € de FSE sur le programme Ingénieurs Cadres 2011 (n°Présage 31975), conformément à l'annexe 2, c'est-à-dire sur les actions de formation relevant du millésime 2011 correspondant à des marchés unitaires issus de l'appel public à concurrence Ingénieurs cadres 2011,

- 550 000 € de FSE sur le programme de Formation de Base 2010 (n°Présage 31237), conformément à l'annexe 3, c'est-à-dire sur les actions de formation relevant du millésime 2010 correspondant à des bons de commande d'actions démarrant entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010 des marchés pluriannuels issus de l'appel public à concurrence Programme de formation de base 2009 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-951

sur la formation tout au long de la vie : une formation, un emploi

- - - - -

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 €, votée pour 2012, un montant total de 532 258,73 € au titre du dossier 12JFOREM « Une formation un emploi » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme de formation « une formation – un emploi », les subventions suivantes :

- 74 533,28 €, conformément à l'annexe 1,
- 457 725,45 €, conformément à l'annexe 2 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 3, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-952

**sur la formation tout au long de la vie : formation professionnelle continue –
fonctionnement – gestion de la rémunération des stagiaires**

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation Professionnelle Continue – Rémunération des stagiaires » de 15 407 469 € votée pour 2012, un montant de 6 500 000 € au titre du dossier 12JAREM « Rémunération des stagiaires » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une subvention de 6 500 000 € à l'Agence de Services et de Paiement (ASP), au titre de la convention 2012 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-953

sur la formation tout au long de la vie : accompagner les mutations économiques

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE de 10 900 000 € votée dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, un montant total de 134 309 € pour le programme « Accompagnement des mutations économiques » réparti comme suit :

- 28 179 € au titre du dossier CP5J311ENT « Accompagner les entreprises-Créations/Reprise »,

- 106 130 € au titre du dossier CP5J332 « Employer les publics en difficulté » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Accompagnement des mutations économiques », les subventions suivantes :

- 28 179 € à MECACORP à Vire,

- 106 130 € à l'AGEFOS-PME ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-954

sur la formation tout au long de la vie : marchés de la formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 € votée pour 2012, les montants suivants :

- . 21 054 631,50 € au titre du dossier 12JESP « Esp'OIR »,
- . 1 251 285,77 € au titre du dossier 12JPRQA « Programme Régional des Formations Certifiantes – actions annuelles »,
- . 8 656 422,12 € au titre du dossier 12JPRQPLURIA « Programme Régional des Formations Certifiantes – actions pluriannuelles » ;

- sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 5 800 000 € votée pour 2012, les montants suivants :

- . 2 418 820,25 € au titre du dossier 12JPFG « Programme formation générale »,
- . 1 736 074,44 € au titre du dossier 12JPFB « Programme formation de base » ;

- d'approuver le montant des crédits FSE dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour 2007-2013, à hauteur de :

- 2 507 473,78 € au titre de la mesure 221 « Actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes », conformément à l'annexe 1,

- 560 968,20 € au titre de la mesure 321 « Soutenir les publics ayant des difficultés particulières d'insertion,

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'ASP, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques de formations décrites en annexe 2 et 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-955

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Formation des actifs et des salariés » - « Aide au reclassement »

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à François DIGARD), Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 038 000 € votée pour 2012, les montants suivants :

- 9 833 € pour le programme « Aide au reclassement », au titre du sous-dossier 12JCTPCRP « Salariés en CTP CRP »,

- 17 000 € pour le programme « Formation des actifs », au titre du sous-dossier 12JFSAL « Formation des salariés » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 17 000 € à la Fédération Régionale Familles Rurales de Basse-Normandie, au titre du programme « Formation des actifs »,

- 9 833 € à l'IRTS d'Hérouville-Saint-Clair, au titre du programme « Aide au reclassement », pour le dispositif des salariés licenciés, conformément à l'annexe jointe ;

- d'imputer la somme de 2 711 € concernant des actions de formation pour les salariés licenciés économiques réalisées par des centres AFPA de Basse-Normandie sur les marchés attribués pour 2012 à l'AFPA, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-956

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Soutien à l'investissement matériel » de 15 050 802 €, votée en 2012, les montants suivants :

- . 48 000 € au titre du dossier 12 CCREAENI « Soutien à la création d'entreprises »,

- . 291 000 € au titre du dossier 12CINVINDI « Soutien à l'investissement industriel » ;

- sur l'AESUB « Soutien à l'investissement immatériel » de 3 884 558 €, votée en 2012, un montant de 9 000 € au titre du dossier 12CEXPORF « Soutien à l'export » ;

- d'attribuer sur les aides suivantes :

** sur le chapitre 909 du budget de la Région*

- . 48 000 € en subvention pour la SAS CTM INDUSTRIE, au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,

- . 291 000 € en avance remboursable pour TECHMA, bénéficiaire au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2,

sur le chapitre 939 du budget de la Région

- . 4 000 € en subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de Basse-Normandie pour l'opération « Journées à l'International 2011 » à Deauville, au titre des opérations collectives export,

- . 5 000 € en subvention exceptionnelle à la SARL CARROSSERIE CHARDRON, au titre du fonds APPEX ;

- d'accorder un report d'échéance à la SAS INDUSTRIE BOIS à Saint-Hilaire-le-Chatel (61) pour l'ARE de 330 000 € accordée par délibération n°09-730 de la Commission Permanente du 23 octobre 2009 ; l'échéancier retenu est en annexe 2 bis ;

- de modifier la délibération n° 11-733 de la Commission Permanente du 21 octobre 2011 afin de ramener à 26 653 € le montant à reverser au Conseil Général du Calvados dans le cadre des retours de Fonds sur les Avances Régionale à l'Entreprise (ARE) cofinancées (antérieures à 2006) ;

- de modifier la délibération n°08-654 bis de la Commission Permanente du 19 septembre 2008 portant notamment sur l'attribution d'une subvention de 200 000 € au titre des opérations exceptionnelles à l'entreprise TARTEFRAIS à Falaise dans les conditions suivantes :

- . le programme de création d'emplois est ramené de 70 emplois à 50 emplois,

- . la date de fin de programme de l'opération est jusqu'au 30 septembre 2012 ;

Diffusée le :

- de se prononcer favorablement, au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, sur l'octroi de la garantie sollicitée sur le prêt des entreprises répertoriées en annexe 3 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'ensemble des conventions de paiement,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-957

sur le développement économique : Dispositif des Investissements Aidés et Garantis (DIAG)

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la charte de partenariat dans le cadre du Dispositif des Investissements Aidés et Garantis (DIAG) joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-958

sur l'économie sociale et solidaire

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, Sylvie ERRARD ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif à la Société coopérative de production à responsabilité limitée CRESCENDO,

- d'affecter :

⇒ sur l'AESUB « Economie sociale et solidaire » de 1 200 000 € votée en 2012, les montants suivants :

- 130 000 € pour « Soutien aux acteurs de l'ESS F » au titre du dossier 12CHAMPESS « Structuration du champ de l'économie sociale et solidaire AE»,

- 80 000 € pour « Divers ESS fonctionnement » au titre du dossier 12CENTRSOF « Aides aux entreprises sociales AE»,

- 6 000 € pour « Accompagnement ESS idée au projet F » au titre du dossier 12CENTRSOF « Aides aux entreprises sociales AE »,

⇒ sur l'APSUB « Economie sociale et solidaire » de 405 000 €, votée en 2012, un montant de 43 100 € pour « Aide ESS investissement » au titre du dossier 12CENTRSOI « Aides aux entreprises sociales AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de Région :

- 50 000 € à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES) pour son action 2012 en Basse-Normandie, au titre du soutien de la Région à la structuration des acteurs de l'économie sociale et solidaire ;

- 80 000 € à l'association Basse-Normandie Active, pour son action 2012 en Basse-Normandie, au titre du soutien de la Région à la structuration des acteurs de l'économie sociale et solidaire, et à la structuration financière des projets collectifs insérants ;

- une subvention maximale de 40 000 € à la Société coopérative à responsabilité limitée CREA COOP 14, pour son action 2012 dans le Calvados, en tant qu'acteur coopératif de la création d'entreprise,

- une subvention maximale de 40 000 € à la Société coopérative de production à responsabilité limitée CRESCENDO, pour son action 2012 dans l'Orne et dans le Sud Manche, en tant qu'acteur coopératif de la création d'entreprise,

- de procéder au versement de ces deux subventions maximales selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans les conventions de mise en application respectives :

- à la notification de la convention de mise en application, versement de 40 000 €, qui doit participer à terme à un financement des charges sans excédent,

- en 2013, au plus tard le 30 juin, transmission du budget 2012 réalisé, daté et signé par le comptable ou l'expert-comptable de l'entreprise. Si le montant global des aides publiques ou privées est supérieur au montant global des charges, il sera demandé remboursement du différentiel, au prorata, de la subvention régionale ;

Diffusée le :

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 6 000 € à « L'Aulne Vert, animation nature à Caen et dans le Calvados », conformément au règlement de l'appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets », voté le 17 décembre 2010, pour l'accompagnement du projet présenté dans le tableau en annexe,

- de prendre en compte les conditions et/ou vigilances indiquées dans le tableau joint en annexe,

- d'annuler l'aide régionale et de demander le remboursement de ce qui aura pu être versé, dans le cas où il apparaît - a posteriori - que le collectif concerné par un projet correspondait à une structure créée au moment du dépôt du dossier de demande de subvention ;

- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de Région, au titre de l'aide à l'investissement matériel dans le cadre des « aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » votées le 17 décembre 2010 :

- une subvention maximale de 13 100 € à ECO PERTICA à NOCÉ (Orne),

- une subvention maximale de 15 000 € au HANGAR A PROD à TOURLAVILLE (Manche),

- une subvention maximale de 15 000 € à ETRE ET BOULOT à HONFLEUR (Calvados) ;

- de déroger, pour l'Association ETRE ET BOULOT, à la règle selon laquelle :
 - la création d'au moins 1 équivalent temps plein est nécessaire pour obtenir l'aide régionale,
 - la part d'autofinancement de la structure doit atteindre au moins 20 % des investissements éligibles,
 - la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;

- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

Diffusée le :

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-959

sur la recherche : Fonds Régional de Recherche et d'Innovation

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 10 118 105 € votée en 2012, les dossiers suivants :

- ✓ 7 333 € au titre du dossier 12RNATPARF « cofinancement de projets nationaux et partenariats »,
- ✓ 4 990 € au titre du dossier 12RDIFFUF « soutien à la diffusion de la culture scientifique et valorisation des recherches »,
- ✓ 150 000 € au titre du dossier 12RACTTERF « soutien aux actions de terrain »,
- ✓ 141 197 € au titre du dossier 12RINCUBF « soutien à l'incubation et à la pré incubation »,
- ✓ 80 011 € au titre du dossier 12RPIPOLEF « soutien à la recherche collaborative privée et publique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les aides suivantes :

- ✓ 7 333 € au Conseil Général du Calvados pour la participation au fonctionnement de la Commission Locale d'Information (CLI) auprès du GANIL,
- ✓ 4 990 € aux organismes figurant en annexe 2 pour le financement de deux colloques scientifiques,
- ✓ 150 000 € à SYNERGIA pour la réalisation de douze exemplaires minimum (soit 4 par an) du magazine Connexions et le développement du portail internet adjoint,
- ✓ 80 000 € à Normandie Incubation pour le fonctionnement de ses activités sur l'exercice 2012,
- ✓ 37 200 € à Normandie Incubation au titre du dispositif EP2I pour 2012,
- ✓ 23 997 € pour les deux projets incubés, présentés dans l'annexe 4,
- ✓ 80 011 € à la SAS Transports DESHAYES pour leur participation au projet collaboratif « Camion Gaz » ;

- de modifier :

- l'annexe 1 à la délibération de la Commission Permanente n°11-301 en date du 22 avril 2011, en prenant en compte le remplacement de Mademoiselle Shan WANG par **Mademoiselle Yan HE** en tant que doctorante, et l'allongement de deux mois supplémentaires de la durée du projet, soit jusqu'au 31/12/2013 ;

- l'annexe 1 à la délibération de la Commission Permanente n°11-475 en date du 24 juin 2011, en prenant en compte le remplacement de l'agence DARPA par **Virginia Tech** en tant que cofinanceur de l'allocation doctorale de Monsieur Kamel FODIL au GREYC ;

- la délibération de la Commission Permanente n° 11-303 en date du 22 avril 2011, relative à l'attribution d'une subvention de 420 452,52 € à l'Association Normandie Aérospace (NAE), en prenant en compte les termes de l'avenant n° 2, notamment le taux global de participation régionale de 36,48 % au lieu des différents taux par actions et par postes de dépenses, conformément à l'annexe 6 jointe en annexe ;

Diffusée le :

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses :

- du Conseil Général du Calvados pour les dépenses relatives à la CLI du GANIL, à compter du 1er janvier 2011,

- de Normandie Incubation pour les dépenses relatives au dispositif EP2I pour les projets Yousign et API, à compter du 1er novembre 2011 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'application relative au financement de la CLI auprès du GANIL, jointe en annexe 1,

- l'avenant à la convention cadre 2011-2013 liant Normandie Incubation à la Région joint en annexe 3,

- l'avenant n° 2 à la convention 2011-2013 liant l'association Normandie AeroEspace à la Région joint en annexe 6,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 11-960

sur la recherche et l'innovation : contrat de projets 2007/2013

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Fonds de Recherche et d'Innovation - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 5 587 500 € votée en 2008 et modifiée en 2010, un montant de 88 571 € pour le projet R25_p8 ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 « action économique » une subvention de 88 571 € à l'association Relais d'sciences pour ses actions en matière de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle au titre du projet R25_p8 ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 11-961

sur la recherche et l'innovation : stratégie de l'innovation et de la compétitivité – soutien aux pôles et filières

Réunion du VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Réunie le vendredi 16 décembre 2011, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Léone BESNARD, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Stéphane TRAVERT) Annie BIHEL (pouvoir à Léone BESNARD), François DIGARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Vincent LOUVET), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Dominique LEFRANÇOIS, Véronique LOUWAGIE (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Mickaël MARIE (pouvoir à François DUFOUR), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Gaëlle PIOLINE (pouvoir à Laurent SODINI), Alain TOURRET, Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Florence MAZIER),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à la majorité des voix, 6 contre (Pascale CAUCHY, François DUFOUR (pouvoir de Mickaël MARIE), Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Yanic SOUBIEN),

- d'affecter sur l'AESUB « Stratégie de l'Innovation et de la Compétitivité », de 4 200 000 €, votée en 2008, un montant complémentaire de 34 000 €, sur le dossier CP5C212000 « Soutien aux pôles et filières » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale complémentaire de 34 000 €, en complément de celle de 105 000 €, soit 14,8 % du budget prévisionnel 2011-2012, attribuée par délibération de la Commission Permanente n° 11-475 du 24 juin 2011, à l'Association Nucléopolis, pour le soutien au plan d'actions de Nucléopolis pour 2011-2012 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : en l'absence de clause conventionnelle, dans le cas où le montant de la dépense réelle serait inférieure à la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera calculée au taux de 14,8 % ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses de l'Association Nucléopolis, au 1er janvier 2011 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR